



Paris, le 16 octobre 2025

SUPPLEMENT 1 EMTN SFIL 2025

Conformément à la réglementation en vigueur, Sfil annonce que son Supplément N°1 au programme EMTN 2025 a été approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 10 octobre 2025 et qu'il peut être consulté sur son site internet : <https://sfil.fr/programme-demission/> (rubrique Sfil).